

Le PRÉSIDENT:

Article 4, paragraphe 2, ligne 2, le gouverneur en conseil peut du consentement de la bande déclarer que la loi ne s'applique pas à...

M. BLACKMORE: Il est une heure.

Le PRÉSIDENT: Nous allons prendre note de l'amendement. Il est maintenant une heure.

Si vous le voulez bien, nous nous réunirons de nouveau à 11 heures demain matin, et la séance suivante aura lieu mercredi après-midi à 4 heures.

Adopté.

La séance est levée.